

1188 Gimel, le 1^{er} juin 2021

CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

RAPPORT

sur le préavis municipal n° 02-2021
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 20 avril 2021

« Nouveau bâtiment UAPE - Crédit d'étude »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La Commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
MESSIEUX Cyril
PASCHE Jean-Marie
PICHON Stéphane
BOILLAT Nicolas, suppléant
EGLI Daniel, suppléant
DIEPERINK Edgar, rapporteur

s'est réunie à 2 reprises, les

- 5 mai 2021 pour l'analyse du préavis et,
- 1^{er} juin 2021 pour l'élaboration du présent rapport.

La COFIN constate :

- Que le bâtiment actuel inauguré il y a 5 ans ne répond déjà plus au besoin de l'accueil ;
- Qu'aucune vision régionale sur les besoins réels n'a été évalué (situation actuelle : 60 places à disposition réparties - 36 Gimel, 24 Essertines/Rolle) ;
- Que ce projet doublerait la capacité actuelle ;

- Que les arguments de 2015 sur le nombre de places ont été largement sous-estimés alors que l'augmentation de la démographie de Gimel et environs était connue ou prévisible ;
- Qu'avec cet investissement, le plafond d'endettement sera à hauteur de 20 millions environ ;
- Que ce projet ne propose aucun remplacement de rentabilité du bâtiment existant.

La COFIN relève une nouvelle fois, que les investissements à venir sont conséquents et mérite une analyse financière plus approfondie.

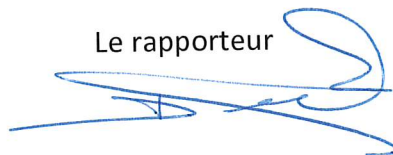
Conclusion

La COFIN à l'unanimité rejette le préavis municipal et invite la municipalité à rechercher d'autres solutions, en tenant compte des infrastructures existantes.

Le Président



Le rapporteur



Les membres

